



CONSEIL MUNICIPAL **DU JEUDI 7 NOVEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 7 Novembre à 19 heures 30, les Membres du Conseil Municipal de la commune d'Écouves se sont rassemblés en réunion ordinaire la salle du conseil d'Écouves après convocation légale sous la présidence de Monsieur Alain MEYER, Maire.

Étaient présents : Fabienne BLEICHER, Patrice BRESTEAUX, Claude BROULT, Didier CHEVALIER, Alain GAUDRÉ, Philippe GÈZE, Céline LE LIEVRE, Maryse LEGUAY, Alain MEYER, Elisabeth MOTAS, Jean-Marie PETIT, Isabelle POTTIER, Marie-Odile RIOU, Michel SENAULT, Catherine TERHEC, Régis VÉCRIN.

Absents excusés : Nadine BAUCHERON
Arnaud GAUDRÉ
Pierre GUÉRIN, pouvoir à Régis VÉCRIN
Liliane SONNET, pouvoir à Alain MEYER

Secrétaire de séance : Régis VÉCRIN

Conseillers en exercice : 20

Conseillers présents : 16

Votants : 18

Date de la convocation : 29 Octobre 2024

1) Adoption du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 11 Juillet 2024

Compte rendu adopté à l'unanimité.

2) CUA : Rapport 2023 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

En vertu du décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015, le Président de la Communauté Urbaine d'Alençon est tenu de présenter à son Conseil un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

L'annexe de ce décret fixe les indicateurs techniques et financiers que ce rapport doit contenir.

Il est indiqué que ce rapport annuel doit être :

- présenté au Conseil de Communauté au plus tard dans les 6 mois qui clôturent l'exercice,
- transmis à toutes les communes adhérentes à la Communauté Urbaine,
- présenté aux Conseils Municipaux,
- mis à la disposition du public dans les communes de plus de 3 500 habitants.

Dans ce cadre, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés pour l'exercice 2023.

M. Gèze, membre de la commission communautaire des déchets ménagers, a résumé les principaux éléments de ce rapport :

- L'année 2023 a été marquée par la réalisation de 2 études :
 - Une relative à l'évolution de la réglementation en matière de tri à la source des biodéchets.
 - Une seconde visant à vérifier de l'intérêt ou non de la mise en place d'une tarification incitative sur le service de gestion des déchets ménagers.
- Diminution du nombre d'habitants desservis en « porte à porte »
- Centres de valorisation : Diminution du tonnage collecté entre 2019 (14 056 tonnes) et 2023 (10 548 tonnes). En 2023, cela représente environ 184 kg par habitant de la CUA et par an (contre 126 kg par habitant et par an au niveau régional)
- Tous flux confondus : 27 109 tonnes collectées en 2023, dont 10 756 tonnes d'ordures ménagères
- En 2023, chaque habitant de la CUA a produit environ 448 kg de déchets ménagers contre 496 kg au niveau national
- Coût et financement du service de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

	2022	2023	Evolution
Coût complet TTC	7 626 040	7 762 233	+ 1,78 %
Contributions usagers	5 455 097	5 787 934	+ 6,10 %
Produits	1 185 157	1 073 752	- 9,40 %

Légère augmentation des charges principalement due aux augmentations pour le traitement des ordures ménagères en raison d'une augmentation de la TGAP (taxe générale sur les activités polluantes)

- Coût des différents flux ramenés à la tonne (en coût aidé TTC)

Ordures ménagères	Emballages	Déchets des collectivités	Déchets professionnels
675 €	1 055 €	210 €	480 €
Déchetteries	Papier	Verre	Textile
181 €	88 €	58 €	83 €

- Charges et produits selon le type de flux

	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Emballages	Papiers	Déchets des centres de valorisation	Déchets des professionnels	Déchets des collectivités	Textile	Total
Total charges en €	3 429 927	154 505	1 693 851	147 266	1 573 964	182 225	209 572	10 296	7 401 606
Total produits en €	38 286	60 274	681 013	86 917	85 745	105 205	10 712	5 600	1 073 752

Les produits des ordures ménagères représentent 1.12 % des charges de ce flux. Pour les emballages, cela représente 40,2 % et 39 % pour le verre. D'où l'intérêt de recycler de plus en plus.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a émis un avis favorable concernant le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés pour l'exercice 2023, tel que présenté.

3) CUA : Rapports 2023 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable, de l'assainissement collectif et non collectif

En application de l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de la Communauté Urbaine d'Alençon est tenu de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et des services publics d'assainissement collectif et non collectif. Ces rapports sont notamment destinés à l'information des usagers.

Il est rappelé que ces rapports annuels doivent être :

- ◆ présentés au Conseil de Communauté, au plus tard dans les 9 mois qui clôturent l'exercice,
- ◆ transmis à toutes les communes adhérentes à la Communauté Urbaine,
- ◆ présentés aux Conseils Municipaux au plus tard dans les 12 mois suivant la clôture de l'exercice, soit avant le 31 décembre 2024,
- ◆ mis à la disposition du public dans les communes de plus de 3 500 habitants dans les quinze jours suivant la présentation devant le Conseil Municipal.

Dans ce cadre, il est demandé au Conseil Municipal d'Écouves de bien vouloir se prononcer sur les rapports annuels sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et des services publics d'assainissement pour l'exercice 2023.

M. Chevalier, membre de la commission communautaire « cadre de vie », a résumé les principaux éléments de ces rapports :

➤ **Eau potable**

Le service a desservi 18 communes en 2023, soit 47 946 habitants (20 733 abonnés).

3 814 802 m³ d'eau prélevés dont 30 580 m³ au captage de l'étang (+ 146 % par rapport à 2022) et 43 424 m³ au forage du marais à Radon (- 33 ,3 % par rapport à 2022).

La consommation moyenne d'un usager est de 75 m³/an (- 5 m³ vis-à-vis de 2022). Environ 48% des ventes d'eau sont à destination des professionnels.

Au niveau du tarif de la part fixe annuelle, celui-ci est passé de 42.60 € au 01/01/2023 à 44.70 € au 01/01/2024.

Une subvention a été accordée pour le financement du déploiement de la télérelève.

Diminution progressive des branchements en plombs (objectif : plus aucun branchement plomb fin 2026).

➤ **Assainissement collectif**

30 communes desservies, soit 56 169 habitants (21 581 abonnés)

2 373 525 m³ facturés (2 548 066 en 2022)

Au niveau du tarif de la part fixe annuelle, celui-ci est passé de 3.,50 € au 01/01/2023 à 32,00 € au 01/01/2024.

➤ **Assainissement non collectif**

Environ 6 000 habitants desservis (sur 55 435 habitants)

1 026 installations contrôlées en 2023 avec un taux de conformité de 82,43 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a émis un avis favorable sur les rapports annuels relatifs au prix et à la qualité du service public de l'eau potable et des services publics d'assainissement collectif et non collectif pour l'exercice 2023, tels que présentés.

4) SMAEP de Vingt Hanaps : Rapport 2023 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable

En application de l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SMAEP de Vingt Hanaps est tenu de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable. Ce rapport est notamment destiné à l'information des usagers.

Il est rappelé que ce rapport annuel doit être :

- ◆ présenté au Conseil Syndical, au plus tard dans les 9 mois qui clôturent l'exercice,
- ◆ transmis à toutes les communes adhérentes au syndicat,
- ◆ présenté aux Conseils Municipaux au plus tard dans les 12 mois suivant la clôture de l'exercice, soit avant le 31 décembre 2024,
- ◆ mis à la disposition du public dans les communes de plus de 3 500 habitants dans les quinze jours suivant la présentation devant le Conseil Municipal.

Dans ce cadre, il est demandé au Conseil Municipal d'Écouves de bien vouloir se prononcer sur le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice 2023.

Monsieur Brout, représentant de la commune au SMAEP, a résumé les principaux éléments de ce rapport :

Le service a desservi 8 communes en 2023, soit 2 227 habitants (1 128 abonnés dont 217 sur Écouves).

180 378 m³ d'eau prélevés en 2023.

La consommation moyenne d'un usager est de 92,02 m³/an.

Au niveau du tarif de la part fixe annuelle, celui-ci est passé de 35 € au 01/01/2023 à 40 € au 01/01/2024.

Total des recettes de vente d'eau en 31/12/2023 : 148 143 € (234 262 € en 2022).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a émis un avis favorable sur le rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable du SMAEP pour l'exercice 2023, tel que présenté.

5) Limitation de vitesse – Route de la Massinière (Radon)

Suite à plusieurs remarques de riverains, Monsieur le Maire a expliqué que certains véhicules avaient une vitesse trop excessive lorsqu'ils circulent sur la route de la Massinière à Radon. Cette voie communale est bordée de plusieurs habitations et elle est très fréquentée autant par des automobilistes, des cyclistes et des piétons.

Mais cette route communale est limitée à 80 km/h puisqu'elle est située hors agglomération.

Monsieur le Maire a informé le conseil municipal qu'il est compétent pour modifier la limitation de vitesse sur une voie communale et a proposé de passer à 50 km/h la limite de vitesse autorisée sur la totalité de la route de la Massinière.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, a approuvé la proposition de Monsieur le Maire et décide :

- De passer la limitation de vitesse de 80 à 50 km/h sur toute la longueur de la route de la Massinière à compter de la date de signature de l'arrêté du Maire.

6) Limitation de vitesse – Route de l'Ecurie (Vingt Hanaps)

Monsieur le Maire a expliqué que, suite à un audit réalisé par la Communauté Urbaine d'Alençon, il est conseillé, pour des raisons de sécurité, de réduire la limitation de vitesse au niveau de l'arrêt de bus « Les Clairets » situé route de l'Ecurie.

Il a ajouté que cette route communale est actuellement limitée à 80 km/h puisqu'elle est située hors agglomération.

Monsieur le Maire a informé le conseil municipal qu'il est compétent pour modifier la limitation de vitesse sur une voie communale et a proposé de passer à 30 km/h la limite de vitesse autorisée route de l'Ecurie mais uniquement sur le secteur compris entre l'intersection avec la route des Clairets et celle avec la route de la Fontaine du Faon (environ 100 m).

A la majorité, le conseil municipal a décidé qu'il était plus raisonnable de limiter ce secteur à 50 km/h plutôt qu'à 30 km/h.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé :

- De passer la limitation de vitesse de 80 à 50 km/h sur la route de l'Ecurie entre l'intersection avec la route des Clairets et celle avec la route de la Fontaine du Faon à compter de la date de signature de l'arrêté du Maire.

7) Vente d'une bande de terrain à Forges au profit de Monsieur Poirier

Afin d'effectuer une régularisation foncière, Monsieur le Maire a informé le Conseil Municipal qu'il proposait de vendre à Monsieur Christophe POIRIER :

- Une bande de terrain d'environ 50 m², appartenant à la commune d'ECOUVES, située au niveau du 9 route du Loiret – FORGES 61250 ECOUVES. Celle-ci ne possède pas de référence cadastrale mais un bornage sera réalisé pour la vente.
- Au prix de l'€uro symbolique. Les frais d'arpentage réalisés par un géomètre et les frais d'acte seront à la charge de Monsieur Christophe POIRIER.

Monsieur le Maire a demandé au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur cette vente.

Après en avoir délibéré, le conseil a accepté la vente de cette bande de terrain à Monsieur Christophe POIRIER au prix de l'€uro symbolique.

8) Personnel : participation à la protection sociale complémentaire prévoyance

Monsieur le Maire a informé, qu'à partir du 1er Janvier 2025, les collectivités auront l'obligation de participer financièrement aux contrats de prévoyance de leurs agents.

Le contrat de prévoyance est une assurance souscrite et payée par l'agent, celle-ci garantit le maintien d'une partie du salaire de l'agent en cas d'arrêt maladie supérieur à 3 mois (un agent passe en ½ traitement si son arrêt maladie dépasse 3 mois).

Les collectivités doivent participer à hauteur de 7€ minimum par mois et par agent.

2 dispositifs de participation au choix pour la collectivité :

- la convention de participation : l'agent reçoit une participation de sa collectivité uniquement s'il souscrit à un contrat sélectionné par la collectivité à l'issue d'une procédure de mise en concurrence. En l'espèce, c'est le Centre de Gestion de l'Orne qui a mené cette procédure et qui a retenu la MNT pour 6 ans.

-la labellisation : l'agent choisit une offre parmi un ensemble d'offres répondant aux critères de solidarité fixés par la réglementation et reçoit une participation financière de sa collectivité sur son bulletin de salaire.

Monsieur le Maire a proposé de retenir le dispositif de labellisation et a demandé au conseil municipal de se prononcer sur le montant de la participation qui sera attribuée mensuellement aux agents bénéficiant d'un contrat de prévoyance. Il a ajouté que cette proposition ne pourra être validée par le Conseil Municipal qu'après avis du Comité Social Territorial.

Après en avoir discuté, le conseil municipal a accepté de retenir la labellisation en tant que dispositif de participation et a proposé de verser la somme de 10 € par mois aux agents bénéficiant d'un contrat de prévoyance

9) Demande de participation financière à l'ES Ecouves pour l'achat d'un défuteurur

Monsieur le Maire a rappelé que la Commune d'ECOUVES a acheté, sur proposition du club de football local, l'ES Ecouves, un défuteurur permettant l'entretien des terrains de football.
Coût de cet investissement : 6 252 €

Il a précisé que ce matériel servait uniquement à l'entretien des terrains de football communaux et n'avait pas d'autres utilités sur la commune.

Il a proposé donc de demander à l'ES Ecouves une participation financière d'un montant de 1 200 € à cet achat.

Après en avoir délibéré, le conseil a accepté la proposition de Monsieur le Maire

10) Révision des tarifs de location des salles communales

Monsieur le Maire a indiqué au Conseil Municipal qu'il était nécessaire de modifier les tarifs appliqués lors de la location des 3 salles de la commune suite aux augmentations du coût de l'énergie.

La commission communale « Gestion des Salles » s'est réunie et a proposé d'appliquer :

- une augmentation automatique des tarifs de 2% chaque 1er Janvier
- les tarifs suivants à partir du 1er Janvier 2025 (tarifs déterminés en fonction de la capacité de chaque salle)

		NOMBRE D'OCCUPANTS MAXIMUM	TARIF WEEK END	HORAIRES	TARIF JOURNEE	HORAIRES	TARIF RÉUNION OU VIN D'HONNEUR	RESERVATION	CAUTION
FOYER RURAL DE RADON									
ÉTÉ Du 1er Mai au 30 Septembre	Grande Salle + Cuisine	200	300 €	Vendredi 19h au	180 €	De 8h à 20h	120 €	Prix de la location	300 €
			350 €	Dimanche 20h	210 €		140 €		
SALLE COMMUNALE DE VINGT HANAPS									
ÉTÉ Du 1er Mai au 30 Septembre	Salle + Cuisine	167	250 €	Vendredi 19h au	160 €	De 8h à 20h	100 €	Prix de la location	300 €
			290 €	Dimanche 20h	187 €		117 €		
SALLE COMMUNALE DE FORGES									
ÉTÉ Du 1er Mai au 30 Septembre	Salle + Cuisine	130	195 €	Vendredi 19h au	117 €	De 8h à 20h	78 €	Prix de la location	300 €
			227 €	Dimanche 20h	137 €		91 €		
SALLE DE REUNION DU FOYER RURAL									
		40	/		51 €	De 8h à 20h	/	Prix de la location	150 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'appliquer les tarifs proposés à compter du 1er Janvier 2025
- qu'une augmentation automatique de 2 %, arrondie à l'euro supérieur, des tarifs sera effectuée chaque 1er Janvier

11) Tarifs des repas – Mercredis loisirs

Monsieur le Maire a rappelé, qu'à compter du 1er Janvier 2025, les repas fournis aux enfants présents aux mercredis loisirs ne seront plus livrés par la société Sodexo. Ils seront désormais préparés par l'agent de la restauration scolaire.

Monsieur le Maire a proposé d'appliquer aux mercredis loisirs les mêmes tarifs de repas que ceux du restaurant scolaire, soit :

<u>QF 2024/2025 ou Convives spécifiques</u>	<u>Prix du repas</u>
0-630	1.72 €
631-975	2.67 €
976-1400	3.71 €
+ 1401	4.52 €
<u>Hors CUA</u>	6.64€
Enfants allergiques – Panier repas	1.00 €
Personnel communal	3.71 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé que ces tarifs seront appliqués aux repas pris dans le cadre des mercredis loisirs à compter du 1er Janvier 2025.

12) Soirées jeunes : tarif

Monsieur le Maire a rappelé qu'un tarif de 5 € a été voté (délibération du 11/07/2024) pour la participation aux soirées jeunes organisées par le centre de loisirs.

Or, la trésorerie refuse désormais de traiter les titres dont le montant est inférieur à 15 €. Par conséquent, il est impossible de facturer les participants aux soirées.

Afin de solutionner ce problème, le conseil municipal a décidé de mettre en place un système d'abonnement au tarif de 20 euros par participant pour l'année civile (environ 5 soirées devraient être organisées).

13) Ecole de Radon : demande de participation au transport pour une classe transplantée

Monsieur le maire a informé le conseil municipal qu'une classe transplantée sera organisée à Gouville sur Mer (Manche) du 24 au 28 Février 2024 pour les CM2 de l'école « Le Petit Prince » à Radon.

Les prestataires de cette opération sont l'ENTPR pour le transport Radon- Gouville et la ligue de l'enseignement pour l'hébergement et un transport sur place.

Coût de ce séjour :

Hébergement : 5 554.00 € (sur la base de 19 élèves et 2 adultes accompagnateurs).

Transport Ecole → Gouville : 2 200.00 €

Transports sur place : 424.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal a décidé de subventionner ce séjour à hauteur de 100.00 € par enfant pour le séjour.

Il a précisé que cette subvention sera versée à l'Association des Parents d'Elèves de Radon (APE) et que les crédits seront prévus au budget primitif 2025.

14) Bilan de la rentrée scolaire

➤ Ecole de Vingt Hanaps

Monsieur Broult, président du Smivos de St Gervais du Perron – Vingt Hanaps, a indiqué que les effectifs du regroupement scolaire étaient en baisse (77 élèves à la rentrée 2024 contre 81 en 2023). Une classe a été rénovée à Vingt Hanaps pendant l'été.

Le non-respect des règles de circulation par les parents sur le parking pose régulièrement problème. Des panneaux et des barrières y seront prochainement installés.

➤ Ecole de Radon

Madame Motas, adjointe chargée des affaires scolaires, a informé que 120 élèves ont fait leur rentrée, ils sont répartis en 6 classes (en double niveau sauf les Cm2).

Côté travaux, un trou a été constaté dans la cour de l'école avant les vacances de la Toussaint (suspicion d'un gouffre ou d'une marnière). Celui-ci a été ouvert pendant les vacances mais il ne représente pas de danger. Le trou a été sécurisé, purgé et rebouché. Les enfants ont pu retrouver leur cour de récréation.

Questions diverses

• Téléphonie

La société Lineotec, située à Alençon, a proposé un contrat de prestation lié à la téléphonie pour tous les sites communaux. Celui-ci pourrait faire réaliser une économie de 2 830 € sur 1 an par rapport aux abonnements actuels chez Orange.

- Commission « Information/Communication »

Madame Motas, adjointe chargée de cette commission, a indiqué qu'elle s'est réunie le 29/10 dans le but de trouver des solutions afin de permettre une meilleure communication des informations communales.

La création d'une page Facebook est à l'étude, ainsi que la mise en place d'une application de communication (Panneau Pocket, Lumiplan).

Il a également été décidé que l'édition du bulletin municipal sera réduite à 1 par an (courant mai), mais elle sera plus complète.

Monsieur Gèze a signalé qu'il ne fallait pas exclure les moyens écrits de communication. Tous les administrés ne sont pas « connectés ».

- Recrutement

Un recrutement est en cours afin de remplacer un agent qui quittera la collectivité fin décembre. Il est recherché une personne éligible à un contrat aidé et dont les missions seront diverses (animation auprès des enfants, service à la cantine et ménage au sein des bâtiments communaux).

- Suites de la réunion avec des habitants de Vingt Hanaps

Monsieur Meyer, accompagné de Monsieur Gaudré Alain, a rencontré 15 habitants de Vingt Hanaps le 27 septembre dernier. Ceux-ci lui ont fait part de leur sentiment d'isolement. Selon eux, il ne se passe plus rien à Vingt Hanaps, et encore plus depuis que le restaurant a fermé ses portes.

Depuis le 31/10, une épicerie ambulante est présente chaque jeudi de 13h30 à 15h30 sur le parking de l'ancien restaurant. Un contact a également été pris avec une société installant des distributeurs de pizzas.

Monsieur Vécrin est intervenu en disant qu'il fallait que les gens « jouent le jeu » notamment avec l'épicerie ambulante.

Monsieur Gèze a déploré que le bourg de Vingt Hanaps soit désert vis-à-vis de celui de Radon, sentiment accentué depuis la fermeture du restaurant.

Il a rappelé la proposition des habitants rencontrés quant à la création d'un café citoyen afin de rassembler les gens.

Monsieur Meyer a indiqué que la maison des randonnées pouvait être mise à disposition pour cela. Il émet aussi l'idée de la création d'une épicerie sous forme associative et tenue par les habitants mais il faut que les gens s'investissent.

Selon Monsieur Gaudré, le kiné qui a racheté l'ancien restaurant est prêt à mettre à disposition un local, une réflexion est peut-être à mener sur ce point.

Madame Lelièvre a signalé que le comité des fêtes de Vingt Hanaps essayait de redémarrer et qu'il fallait peut-être que les habitants le soutiennent dans l'organisation d'évènements pouvant dynamiser Vingt Hanaps.

Les habitants de Vingt Hanaps rencontrés ont aussi indiqué que le bulletin municipal manquait de consistance, les informations sur le budget communal sont trop succinctes. Ils ont également reproché le fait que les comptes rendus des conseils municipaux ne soient plus affichés à Vingt Hanaps (le panneau d'affichage était hors service mais il a été remplacé, les comptes rendus sont depuis affichés).

Monsieur Gèze est également revenu sur la publicité autour des parcelles du lotissement de Vingt Hanaps. Selon lui, il faut la renforcer davantage et réunir la commission communale créé à cet effet. Elle se réunira le lundi 18 novembre.

Les habitants de Vingt Hanaps rencontrés souhaitent aussi remettre en question le regroupement des bureaux de vote de Forges et de Vingt Hanaps au Foyer Rural de Radon. Pour Monsieur Gèze ce regroupement a signé « la mort du bourg de Vingt Hanaps ». Madame Pottier a répondu que les gens ne se rencontrent pas qu'aux bureaux de vote une fois par an.

« Est-ce que tous les électeurs de Vingt Hanaps approuvent cette demande ? » a interrogé Madame Leguay.

Madame Terhec est intervenue en disant que cette décision a été validée en conseil et que les retours des électeurs des 3 communes historiques étaient plutôt positifs. Pour elle, ce regroupement est la suite logique de la création de la commune nouvelle.

Enfin, Monsieur Gèze a proposé le regroupement des 3 comités des fêtes de la commune. Madame Pottier, en tant que présidente du comité des fêtes de Forges, a répondu que les 3 comités des fêtes de la commune travaillaient déjà ensemble (marche gourmande) et qu'avec le manque de bénévoles croissant, ils se regrouperont naturellement un jour.

Fin de séance : **23H10**